

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2025 à 20h30

Convoqué le 24 novembre 2025, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 28 novembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Christophe RUBRECHT, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

Absents ayant voté par procuration : Maud QUINET à Eric LIMACHER, Adeline CARLOT à Estelle MATHEY.

Absent excusé : Bastien FRANSIOLY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Christophe RUBRECHT, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2025
2. Urbanisme
3. Forêt
4. Personnel communal
5. Voirie - terrains communaux - baux ruraux
6. Projet de plateforme intercommunale de bois déchiqueté
7. Vidéosurveillance
8. Repas des aînés
9. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
10. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2025 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 4

2. Urbanisme

Rapporteur : Jacky MOREL

► Déclarations préalables :

GIRARDOT Laura et et CHATELAIN Dylan	Réfection de la toiture	2 rue de la Grosse Haie (accord)
ROY Florent PETIT Roger	Installation d'un garage préfabriqué Agrandissement du garage existant	6 bis rue de la Côte (accord) 12 bis rue de la Corvée (accord)

► Permis de construire :

CARRAS Antoine et BRISOTTO Lucie	Extension de l'habitation	4 impasse des Vergers (accord)
VUILLEMIN Philippe et Chantale	Création d'un appentis	5 rue des Tilleuls (accord)

► Permis de démolir :

Indivision JOURNOT	Démolition d'un poulailler	7 rue du Château (accord)
--------------------	----------------------------	---------------------------

3. Forêt

Rapporteurs : Jacky MOREL et Claude BELIARD

► Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

DÉLIBÉRATION N° 2025.53

Vu le Code forestier et en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11, L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Le maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstruction, elle relève du régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2025 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant l'avis de la commission forêt formulée lors de sa réunion du 10/11/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. A Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface à désigner par l'ONF
G i	2031	2026			Irrégulier	0,89 ha
H i	2031	2026			Irrégulier	3,05 ha
I i	2031	2026			Irrégulier	4,15 ha
C r		2026			Définitive	2,94 ha
D r		2026			Définitive	2,84 ha
24 p	2026	2026			Préparation	7,92ha
28 a	2026	2025			Amélioration	8,43 ha
30 a	2026	2025			Amélioration	7,82 ha
53 i	2026	2025			Irrégulier	1,55 ha

2. Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat/Accord -cadre BF	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE/Accord -cadre UP	Vente en concurrence (préciser UPGB ou BSP dans la case)	Délivrance pour l'affouage
Résineux 46 i et 49 j	Grumes billons et trituration	X					X
Sur pied en concurrence 24p - C - D	Grumes					X Futaie affouagère	
Sur pied en concurrence G i – H i – I i	Grumes et houppiers et petits pieds					X BSP	
Délivrances 28 a – 30 a 24 p – C r D r – 53 i	Houppiers et petit pieds					X	
Produits accidentels	Grumes	X				X Futaie affouagère	
Produits accidentels	Houppiers/ petits pieds						X

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation.

En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc....).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

3. Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Contrat résineux 46i et 49j		X
Contrat feuillus produit accidentel	X	

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, pour du contrat d'approvisionnement, la commune, propriétaire de la forêt prend à sa charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...) en confiant à l'ONF une prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO). Cette prestation comprend notamment la sélection des ETF, le suivi du chantier et la réception des bois.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

4. Autorise le maire à signer les documents afférents

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. Personnel communal

Rapporteur : Jacky MOREL

► Demande d'un emploi d'ATSEM

Le maire présente le courrier adressé par les parents d'élèves au sujet des heures d'ATSEM dans la classe moyenne et grande section.

Ce sujet avait été traité en début d'année scolaire lors d'une rencontre entre le maire et le directeur de l'école. La demande formulée était de 2 h par jour. Le Conseil municipal avait décidé d'octroyer une heure par jour pour tenir compte d'un nombre plus important que d'habitude d'élèves de maternelle.

Jusqu'en novembre cette situation était gérée sans retour négatif.

Suite à une situation particulière, cet état de fait est remis en cause par les parents d'élèves évoquant la sécurité des enfants.

Le maire rappelle que pour des effectifs supérieurs (104 élèves), il y a toujours eu qu'un emploi d'ATSEM.

Pour cette année scolaire, les suppléments budgétaires accordés augmentent le budget de plus de 12% soit près de 10 000 €.

Après débat, le Conseil municipal décide d'accorder une heure supplémentaire d'ATSEM à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les formalités seront faites auprès du Centre de gestion du Doubs

Vote : Pour : 8 Contre : 1 Abstentions : 5

5. Voirie – terrains communaux – baux ruraux

Rapporteur : Jacky MOREL

► Baux ruraux

Une grande partie des baux ruraux sont à échéance le 31/12/2025.

En vue du renouvellement de ces baux, la commission terrains communaux se réunira le 3 décembre à 20h00 et une réunion avec les agriculteurs aura lieu le 10 décembre à 20h00.

6. Projet de plateforme intercommunale de bois déchiqueté

Rapporteurs : Jacky MOREL, Jean-Luc MARGUET et Sandrine SAPOLIN

► Adhésion à la société publique locale pour la création et la gestion d'une plateforme intercommunale de bois déchiqueté

DÉLIBÉRATION N° 2025.54

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs envisage la création d'une société pour la création et la gestion d'une plateforme intercommunale de bois déchiqueté.

La forme juridique retenue pour le projet est une société publique locale dont la CCPHD serait actionnaire majoritaire.

Les communes qui deviennent actionnaires de la SPL auront la possibilité de vendre du bois brut à la SPL et/ou d'acheter des plaquettes pour alimenter leur chaufferie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce contre la création d'une société publique locale pour la création et la gestion d'une plateforme de bois déchiqueté et décide de ne pas y adhérer.

Le Conseil municipal estime que ce projet n'est pas du ressort d'une Communauté de Communes, la projection financière n'est pas réaliste (chiffres de 2019 !), l'investissement est sous-estimé. Ce projet, démarré en 2010, reflétait une situation de négoce de bois qui n'est plus la même aujourd'hui, en effet les bois à déchiqueter ont trouvé un marché.

Et enfin, ce projet ne concerne qu'une petite partie des communes adhérentes à la CCPHD et l'utilisation des structures et du personnel intercommunaux risque de ne pas être évaluée à sa juste valeur, laissant des charges supplémentaires à la Communauté de Communes.

La gestion de la société par des bénévoles ne nous paraît pas du tout réaliste.

Vote : Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 0

7. Vidéosurveillance

Rapporteurs : Jacky MOREL et Michel CRETIN

Le Conseil municipal a pris connaissance du devis de la société Jet1oeil pour la mise en place de caméras de surveillance sur les entrées, les bâtiments communaux et la place du village. Le coût de cette installation est estimé à 40 000 € et la maintenance annuelle à 4 000 €.

Des devis sont demandés à d'autres entreprises.

8. Repas des aînés

Rapporteur : Eric Limacher

Le repas a lieu le 13 décembre à la salle La Canopée, la commission fêtes et cérémonies se réunira sur place la veille pour l'organisation de cette journée et la décoration de la salle.

Le nombre d'inscrits s'élève à 90 personnes.

9. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Rapporteurs : Eric Limacher, Philippe Vuillemin et Christophe Rubrecht

Une présentation, photographies à l'appui, de la visite de la fonderie Saint Gobain PAM à Pont-à-Mousson en Meurthe-et-Moselle organisée par le SIEHL a été faite au Conseil municipal.

Les commentaires apportés nous ont permis de comprendre le fonctionnement de cette fonderie spécialisée dans la fabrication de canalisations destinées à la distribution de l'eau potable.

10. Questions diverses

Rapporteur : Jacky MOREL

➤ La commune remercie la société SAPOLIN Frères pour les travaux d'abattage et l'élimination des souches à proximité de l'église et M. SAPOLIN François pour l'installation du sapin sur la place du village.

➤ Fibre optique : Suite à de nombreux problèmes de connexion, le syndicat mixte Doubs THD effectue une opération de remise en ordre du réseau par son exploitant Altitude Infra.

➤ La commune doit faire l'entretien du sentier de randonnée L'Anroz par Brillin suite à l'engagement pris avec la CCPHD qui nous verse une indemnité annuelle de 187 €.

Ces travaux sont envisagés en début d'année, les bénévoles sont les bienvenus.

➤ Date à retenir :

19 décembre Réunion du Conseil municipal à 19h00

Le maire lève la séance à 23h00.

Le maire,
Jacky MOREL
(Original signé)

Le secrétaire de séance,
Christophe RUBRECHT
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 4 décembre 2025.